

BOYCOTT DES URNES !

Le 4 août 1789, la Révolution Française décrétait l'abolition des privilèges. Cela veut dire que la société monarchique de droits privés (privilèges) faisait place à une société républicaine de droit public. Celle-ci substituait au Pouvoir royal le Pouvoir du peuple délégué par le moyen du suffrage universel dans le cadre d'une société politiquement émancipée dont la charte, "les droits de l'homme", établissait l'égalité des droits et des devoirs devant la loi.

Mais cette société bourgeoise, faite par la bourgeoisie à la mesure de ses besoins consacrait une société réelle non émancipée où le Pouvoir du peuple n'est autre que le pouvoir de la bourgeoisie, où l'Homme-citoyen bénéficie de tous les droits mais les individus de chair et d'os n'ont pas les moyens de les exercer, où le droit d'acheter devient une provocation pour des salariés démunis de pouvoir d'achat, où l'ouvrier auquel on reconnaît le droit au travail est politiquement l'égal du patron qui use du droit de licencier. Une société où "le droit au travail" n'a pas libéré l'individu de l'exploitation, "le droit de propriété" de la propriété capitaliste, "la liberté de conscience" de la religion ni des cléricatismes... Cette distorsion entre la société politiquement émancipée de l'Homme-citoyen et la société économiquement aliénée dans laquelle se débattent les individus est le fondement de la société bourgeoise. La contradiction qu'elle comporte, qui épouse l'opposition des intérêts de classes sociales, est assumée par l'État: sa fonction, au nom du Bien commun, est de contenir les tensions internes de cette société bourgeoise dont il est le garant en même temps que celui du capital.

Les libertés démocratiques

L'histoire de l'humanité dans les pays industriels s'est insérée depuis deux siècles sous forme de lutte de classes dans ce hiatus entre une démocratie politique prodigue en dignité humaine et un système économique d'exploitation de l'homme, dont l'actualité confirme la férocité. Les libertés collectives ont été inventées à l'usage des "sociétés" et clubs qui sont devenus les partis bourgeois. Mais le principe même d'égalité qu'implique l'universalité de la loi a permis aux travailleurs d'utiliser ces libertés de réunion, d'expression, d'association pour s'organiser en classe avec ses partis et syndicats.

De même la pratique de la démocratie de représentation a servi aux syndicats à faire reconnaître par les patrons des représentants patentés de la classe ouvrière qui signent les conventions collectives. La loi du 11 février 1950, une étape importante dans la lutte des classes, est d'une certaine manière une prolongation sur le terrain social de l'événement politique du 4 août 1789. On ne peut nier qu'il exista un lien entre le contexte des libertés démocratiques et les conditions de la lutte permanente des travailleurs pour leur émancipation.

C'est pourquoi il est vain de mettre toutes les variétés d'Etats dans le même sac, et de s'affirmer indifférent aux nuances entre République parlementaire et Etat fasciste jusqu'à ce que ce dernier étouffe toute velléité d'expression ouvrière au fond d'une geôle ou d'une fosse commune. Il ne s'agit pas de se rallier à un Etat plutôt qu'à un autre, puisque de toute façon l'Etat reste un instrument de coercition contre la classe ouvrière, qu'il ne peut être autre chose

et que l'objectif ultime de notre combat est de bâtir une société sans Etat. Mais il s'agit de savoir dans quelles conditions il est préférable et plus efficace de conduire ce combat. Si l'on admet cette première question, elle en induit une autre, qui est de s'avoir comment nous pouvons influencer, non pas sur la nature et le rôle de l'Etat, qui sont toujours les mêmes, mais sur ses formes d'intervention. Autrement dit, sommes-nous partie prenante pour la défense des libertés démocratiques, et par quel moyen ?

Les illusions électorales

A cette question, il existe une réponse toute faite: le bulletin de vote. Remarquons d'abord que le droit de vote n'est pas à proprement parler une liberté démocratique mais un "droit", une permission accordée par une autorité moyennant contrepartie. En l'occurrence, la contrepartie est la sacralisation du Pouvoir de la bourgeoisie par le suffrage universel, la "souveraineté" populaire remplaçant les huiles saintes dont étaient oints les rois. Vox populi -vox Dei, qui ne vote pas est contre Dieu. C'est pourquoi le "droit" de vote a cette particularité parmi tous autres d'être présenté comme un devoir. Certes le suffrage universel est un mécanisme significatif de la démocratie républicaine, mais il n'en est pas un critère, les dictatures en usent également, ne serait-ce que pour se faire plébisciter.

Le courant marxiste, bien que procédant à la même analyse que nous sur la nature de l'Etat, a prétendu ruser avec le suffrage universel en l'utilisant comme un baromètre qui rassurerait les travailleurs sur leurs propres forces et annoncerait les turbulences salvatrices. Comme il fallait s'y attendre, on s'est pris au jeu et l'on a confondu l'indicateur de pression avec un moteur de la tempête. Cette illusion, qui suscita de chaudes dissensions au sein de ce courant, alimenta la social-démocratie jusqu'à sa décomposition et son identification au christianisme social dont les maîtres-mots à l'adresse de la classe ouvrière sont: participation et partage de la misère.

Les anarchistes, à quelques accidents près, n'ont pas donné dans ce panneau. Ils ne croient pas que le parlement soit le lieu où puissent être défendus les intérêts ouvriers. Ils ne croient pas qu'il y ait de bons gouvernements. Ils savent que les acquis et les lois sociales de 1936 ne sont pas les fruits de la générosité du Front Populaire, mais ceux de la grève générale. Sinon, il faudrait remercier Napoléon III d'avoir offert le droit de grève aux travailleurs. C'est pourquoi les anarchistes ont traditionnellement appelé au boycott des urnes. Cet appel à l'abstention, parfois perçu comme une attitude dogmatique, n'exclut pas à l'occasion et faute de mieux l'utilisation du suffrage universel. Ainsi les anarchistes les plus engagés dans la lutte syndicale appelèrent au vote négatif, en réponse au référendum de 1969 grâce auquel De Gaulle comptait instaurer une Chambre corporatiste. Ce fut la campagne du double NON: non à l'institution de la Chambre, non à la participation des syndicats quelle que fut l'issue du référendum (il faut dire que ce deuxième non apportait un poids singulier au premier). Il n'est pas de règle intangible, applicable indistinctement à Port-au-Prince, et Nouméa, à Varsovie et à Paris...

Ici, il s'agit de choisir un chef d'Etat sensé représenter les intérêts de tous les Français, confondus dans un Bien commun national. Aucun militant ouvrier conséquent avec lui-même ne devrait se prêter à une telle fantasmagorie. Mais le vrai problème, dira-t-on, ce sont les perspectives politiques ouvertes par cette consultation compte-tenu des menaces qui pèsent sur les libertés démocratiques, menaces d'autant plus précises que la bourgeoisie en butte à la crise recherche la solution bonapartiste qui jugulerait la classe ouvrière vouée à la nouvelle pauvreté.

Or, aujourd'hui, qui dit bonapartisme dit corporatisme, car le néo-bonapartisme contrairement

à celui du 19ème aurait réaliser la désorganisation de la classe ouvrière. Le vrai problème est donc de savoir quelles sont les forces susceptibles de faire barrage à l'institution d'un système corporatiste.

La corruption parlementaire

Mise à part l'extrême-droite nationaliste confortée par la crise, si l'on examine l'échiquier des partis politiques à vocation parlementaire, on constate d'abord que la social-démocratie a disparu, le seul parti qui emploie parfois démagogiquement son langage est le P.C.F., un ersatz de social-démocratie barbouillé aux couleurs d'un Kremlin désormais foncièrement stalinien. Pour le reste: un grand parti qui au nom d'un socialisme national veut rassembler la gauche non-communiste, et un conglomérat qui réunit la droite dite libérale. Non seulement il existe entre ces deux éléments de la cohabitation un consensus social évident (qu'il s'agisse des salaires, des licenciements, de la protection sociale, de la déréglementation...) mais il existe pour la mise en oeuvre du corporatisme un consensus politique où des hommes comme Delors et Barre se réclament publiquement de la démocratie-chrétienne, tandis que d'autres l'appliquent sans le dire. A preuve le rapport Arthuis sur la "participation*" dans la Fonction publique ou le rapport Andrieu sur l'Ecole différentielle.. L'exemple de l'Ecole est d'ailleurs édifiant: la gauche devait apporter ses troupes de la F.C.P.E., de la C.F.D.T. et de la F.E.N. pour donner vie aux conseils d'école (inventés par Haby et renforcés par Chevènement), la droite a institué le directeur-responsable de l'équipe éducative. Ce qui manque au bon fonctionnement de Communautés éducatives - remplaçant le service public d'enseignement - c'est une grande fédération unie des parents d'élèves oeuvrant en accord avec des enseignants regroupés dans une confédération autonome. La politique en France est à l'image de cet exemple. L'alternance et la cohabitation (qui fut une facétie constitutionnelle mais non une crise politique) ont permis de perfectionner le processus qui veut conduire à la "participation": les uns ont à charge l'adhésion populaire et l'idéologie de la "démocratie d'implication", les autres inculquent le sens de la responsabilité par banalisation des interventions judiciaires et policières. Le corporatisme est un tableau à double entrée, par la gauche et par la droite. Ce qui manque à sa réalisation est sans doute la fusion des deux méthodes complémentaires dans un rassemblement d'Union nationale dont les prémices pourront se dessiner après les élections.

On ne voit pas pourquoi se lamenter si de plus en plus nombreux des travailleurs découvrent que le bulletin de vote et le parlement ne sont ni le moyen ni le lieu de défense de leurs intérêts, parmi lesquels les libertés démocratiques elles-mêmes. On ne peut leur reprocher de sentir à plein nez, malgré des années de conditionnement, la puanteur que dégage le déballage des "affaires" par des parlementaires corrompus, incapables de soutenir un débat sur le fond puisqu'il n'y a pas de différence de fond. En fait, ces manifestations tapageuses d'immoralité ne sont qu'épiphénomènes du scandale permanent d'une société capitaliste délabrée qui accule quotidiennement au désespoir des centaines de milliers de chômeurs non indemnisés et de jeunes sans avenir, et qui glisse insidieusement du régime de l'Etat de droit à celui de la raison d'Etat.

L'action directe des travailleurs

La seule victoire depuis des années contre l'offensive de la bourgeoisie fut le retrait de la loi Devaquet stipulant l'autonomie des universités. Elle fut remportée dans la rue, pas par le bulletin de vote. Victoire peut-être éphémère puisqu'elle n'a pu être suivie d'une victoire complète

des cheminots, qui arrachèrent néanmoins le maintien de leur statut, ni de celle des fonctionnaires paralysés par le consensus implicite des bureaucraties syndicales. Demain il en sera de même, qu'il s'agisse de la défense des avantages acquis ou des libertés démocratiques: l'Assemblée nationale, comme toujours, entérinera ce que sera la réaction ouvrière et la résultante des forces, que l'exercice du pouvoir soit aux mains de la gauche, de la droite, ou des deux.

Ce n'est pas le vide politique de la représentation ouvrière à l'Assemblée nationale qui nous effraie. C'est le vide politique du mouvement ouvrier lui-même. Ces camarades d'obédience marxiste aux côtés desquels nous combattons dans les syndicats pensent devoir participer au prochain scrutin pour oeuvrer à la construction de leur parti. Nous craignons que, partant des illusions, comme ils disent, leur initiative n'aboutisse à entretenir les illusions et qu'elle ne se traduise au second tour par un apport de voix de leurs électeurs au candidat du P.S., dans le petit troupeau des divers gauche.

Nous, anarchistes, partant des désillusions qui se sont manifestées par une progression constante des abstentions dans les cités ouvrières depuis les élections municipales de 1983 jusqu'aux dernières cantonales, appelons à l'abstention ouvrière. Par ce geste et le sens que nous lui apportons nous ferons en sorte que ces désillusions ne s'abîment pas toutes dans une vaine démoralisation, mais qu'elles deviennent prise de conscience et se transforment en mobilisation autour du mouvement anarchiste.

L'essentiel reste, au delà des élections, que les travailleurs, qu'ils aient voté ou non, se retrouvent pour constituer, comme dans les luttes des étudiants et des cheminots, les comités de grève élus qui contraindront les appareils syndicaux et contrôleront démocratiquement l'action généralisée contre l'offensive menaçant la classe ouvrière, française et internationale.

Serge MAHE